



**AR Prefecture**

016-200054047-20240527-2024\_05\_27\_06-DE  
Reçu le 28/05/2024  
Publié le 28/05/2024

*Sollicitation plafonnée à 1000€ par date (soit 4.000,00€)*

**Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente dans le cadre du programme d'aide à la diffusion de spectacles vivants au titre des « vendredis de l'été 2024 ».

Pour Extrait Conforme  
En Mairie, le 28 mai 2024

Jean-Noël DUPRÉ  
Maire de Confolens

